

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 13 janvier 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 13 janvier 2020 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absente :

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances spéciales du 16 décembre 2019;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités;
- 6. Administration générale :**
 - 6.1 Approbation des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2019;
 - 6.2 Vente d'un terrain résidentiel secteur de la Baie-Moreau à M. Michel Gagné et Mme Audrey Simard;
 - 6.3 Vente d'un terrain résidentiel secteur de la Baie-Moreau à M. Michel Vézina et Mme Lysiane Claveau;
 - 6.4 Résidence le Villageois – Gestion administrative;
 - 6.5 Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions, année 2020;
- 7. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 7.1 Adoption du Règlement n° 2019-459 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2005-304 concernant les dispositions applicables à l'implantation de clôture en secteur de villégiature et d'ajouter la reconnaissance de situation de faits au règlement de zonage;
 - 7.2 Octroi d'un contrat à Girard Tremblay Gilbert pour la subdivision du lot n° 6 279 349;

- 7.3 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de l'Office municipal d'habitation;
- 7.4 Subvention Office municipal d'habitation (O.M.H.) – 1^{er} versement 2020;

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

- 8.1 Autorisation d'aller en appel d'offre sur SE@O pour l'acquisition d'une rétrocaveuse;
- 8.2 Autorisation et mandat à la MRC de Lac-Saint-Jean Est pour aller en appel d'offre SE@O pour les travaux de traitement de surface dans le rang 7 Ouest;
- 8.3 Octroi d'un contrat Portes ND - Installation de portes de garage, caserne incendie et travaux publics;
- 8.4 Octroi d'un contrat aux Électriciens du Nord – Remplacement des têtes de lampe de rue HPS par des lampes au LED;

9. Aide financière et appuis aux organismes :

- 9.1 Contribution au transport adapté de Lac-Saint-Jean Est, année 2020;
- 9.2 Octroi de subvention à divers organismes;

10. Rapport mensuel du maire;

11. Affaires nouvelles :

11.1 Motion de sympathie à la famille de Monsieur Sabin Larouche, directeur général de la MRC Lac-Saint-Jean Est;

11.2

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

R. 2020-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivants à l'item "Affaires nouvelles":

11.1 Motion de sympathie à la famille de M. Sabin Larouche, directeur général MRC Lac-Saint-Jean Est;

Adoptée

**R. 2019-002 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2019 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 16 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances spéciales du 16 décembre 2019 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 1^{er} décembre 2019 de M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance concernant le suivi du plomb dans l'eau potable. Comme vous le savez le gouvernement du Québec a annoncé qu'il modifiera le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* afin de s'aligner sur les plus récentes études scientifiques et les recommandations de Santé Canada. Le Québec deviendra ainsi la première province à adopter la nouvelle concentration maximale acceptable de cinq microgrammes de plomb par litre d'eau potable.

Le gouvernement a également annoncé qu'il demande aux municipalités à travers le Québec d'élaborer un plan d'action pour le début du printemps 2020 afin de réduire la présence de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada. Les modalités de ce plan d'action sont en discussion avec les associations municipales.

2. Reçu le 1^{er} décembre 2019 du comité des Saines habitudes de vie de Lac-Saint-Jean-Est, une correspondance nous remerciant de l'implication active lors de la campagne « Attention à ma bulle 2019 » qui se voulait une action pour sensibiliser la population à respecter les règles de conduite près des écoles.
3. Reçu le 2 décembre 2019 de M. Sylvain Duperré, chef de service à la planification immobilière et gestion de projets à l'hôpital de Chicoutimi, une correspondance concernant la réglementation en vigueur portant sur la gestion sécuritaire de l'amiante. Le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, en tant que locataire, demande de nous assurer de la gestion sécuritaire de l'amiante dans les locaux loués du CLSC Secteur Nord, 3815, 3^e Avenue Ouest.
4. Reçu le 18 décembre 2019 de Madame Micheline Cyr Asselin, directrice générale de la Maison des greffés Lina Cyr, une lettre de remerciement pour le don de 100\$ remis à la maison des greffés.
5. Reçu le 23 décembre 2019 de la direction du vieillissement actif, la convention d'aide financière en lien avec le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 1. Cette aide financière au montant de 10 500\$ a été octroyé par la ministre responsable des Aînés et des proches aidants, madame Marguerite Blais.
6. Reçu le 30 décembre 2019 de Madame Yolaine Simard, agente de développement en loisir du regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, une aide financière de 2 800\$ dans le cadre du Programme de subvention en matière d'activité physique, volet achat matériel durable hivernal 2019-2020.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R. 2020-003 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019 au montant de 152 041.01 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019 au montant de 159 240.78 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 152 041.01 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2020-003.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

R. 2020-004 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. MICHEL GAGNÉ ET MME AUDREY SIMARD

ATTENDU que Monsieur Michel Gagné et Madame Audrey Simard désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De vendre à Monsieur Michel Gagné et Madame Audrey Simard, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 801 (4) contenant une superficie de 2 266,30 m² au 1960 chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

R. 2020-005 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. MICHEL VÉZINA ET MME LYSIANE CLAVEAU

ATTENDU que Monsieur Michel Vézina et Madame Lysiane Claveau désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De vendre à Monsieur Michel Vézina et Madame Lysiane Claveau, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 858 (61) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 834 contenant une superficie de 2 586,30 m² au 2280 chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

R. 2020-006 RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS INC. – GESTION ADMINISTRATIVE

ATTENDU que l'administration de la Résidence Le Villageois inc est sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Monsieur Normand Desgagné;

ATTENDU que la rémunération de Monsieur Normand Desgagné, soit 500 \$ par mois sera payé par la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur et facturé à la Résidence Le Villageois Inc.;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que cette entente est renouvelable pour l'exercice financier 2020 à moins d'avis contraire des deux parties.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2020-006.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire trésorier

R. 2020-007

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS ANNÉE 2020

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn d'autoriser le versement des cotisations et contributions suivantes :

Corporation des Officiers municipaux en bâtiment	436.91 \$
Portail Québec municipal	334.94 \$
Association québécoise d'urbanisme	162.11 \$
CRSBP	9 846.87 \$
Culture Saguenay Lac Saint-Jean	100.00 \$
Comité du Travail de rue d'Alma	2 054.00 \$
Socan	113.46 \$
FQM	1 574.70 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	923.43 \$
Fondation d'Hôtel Dieu d'Alma (4 de 5 ans)	1 500.00 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2020-007.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

R. 2020-008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-459 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-304 CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'IMPLANTATION DE CLÔTURE EN SECTEUR DE VILLÉGIATURE ET D'AJOUTER LA RECONNAISSANCE DE SITUATION DE FAITS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur est régie par le code des Municipalités et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU que des règlements de zonage sous le numéro 2005-304, de lotissement sous le numéro 2005-305, de construction sous le numéro 2005-306, sur les permis et certificats sous le numéro 2005-307, de dérogation mineure sous le numéro 2005-308, de plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 2005-309 et sur les usages conditionnels sous le numéro 2005-310 ont été adoptés par le Conseil;

ATTENDU que le conseil municipal juge à propos de modifier le règlement de zonage ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à la séance de ce conseil tenue le 4 novembre 2019 ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Il est résolu qu'il soit et est ordonné et statué par le conseil ce qui suit:

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. Ajout de l'article 5.8.5. concernant les dispositions applicables à l'implantation des clôtures en cour avant (secteur villégiature)

5.8.5. Dispositions applicables à l'implantation des clôtures en cour avant (secteur villégiature)

Toute clôture doit respecter les dispositions relatives aux clôtures résidentielles à l'article 5.5.3. Nonobstant ce qui précède, une clôture latérale peut être implantée à une hauteur de 2 m en cour avant à la condition:

1. De ne pas être implanté face au bâtiment principal;
2. De respecter une marge d'implantation de 5 m d'un chemin privé ou public

Nonobstant ce qui précède, une clôture posée sur un terrain visé par l'article 5.5.1.5. paragraphe deux (2) doit être implanté à une hauteur de 2 m maximum en cour latérale et arrière et 1.2 m maximum en cour avant du bâtiment.

3. Ajout de l'article 11.1.15 concernant les reconnaissances de situations de faits

11.1.15 Reconnaissance de situations de faits

Les bâtiments ou les parties de bâtiment existantes avant l'entrée en vigueur du présent règlement, mais contrevenant aux normes d'implantation, de hauteur, de dimension, de superficie du bâtiment ou du nombre de logements par rapport à la superficie du terrain ou au nombre maximum de logements autorisés dans une zone, sont reconnus en regard exclusivement desdites normes au même titre que s'ils possédaient un droit acquis, aux conditions suivantes :

1. Ne pas empiéter sur une propriété voisine;
2. Avoir été érigé ou aménagés :
 - a) Avant le 3 octobre 2005 avec un permis de construction
 - b) Ou sinon, avant le 5 septembre 1989.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

LOUIS OUELLET
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS MOTION : 4 novembre 2019

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 4 novembre 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : 16 décembre 2019

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : 16 décembre 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 13 janvier 2020

APPROBATION DE LA MRC LAC ST-JEAN-EST :

PUBLICATION

R. 2020-009 OCTROI D'UN CONTRAT À GIRARD TREMBLAY GILBERT POUR LA SUBDIVISION DU LOT N° 6 279 349

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal octroi un mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert pour la subdivision du lot 6 279 349 pour la somme de 1 800 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 17 janvier 2020.

Adoptée

R. 2020-010 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche, d'accepter les prévisions budgétaires 2020, adoptées par le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de L'Ascension de N-S, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 80 331 \$ et des dépenses de 147 571 \$, le tout pour un déficit anticipé de 67 240 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

Budget réel :

Total des revenus:	80 331 \$
Total des dépenses :	147 571 \$
Total du déficit avant contribution :	67 240 \$
Contribution SHQ :	60 516 \$
Contribution Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur	6 724 \$

Adoptée

**R. 2020-011 SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –
1^{ER} VERSEMENT 2020**

ATTENDU que l'Office d'Habitation de L'Ascension de Notre-Seigneur est une corporation constituée par lettre patente émise le 14 novembre 1975;

ATTENDU le contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation intervenue entre la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur le 24 février 1976;

ATTENDU qu'à la suite du contrat d'exploitation, la municipalité s'est engagée par résolution no.74-90 en date du 22 septembre 1974 à participer jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver le premier versement de la subvention de l'Office Municipal d'Habitation au montant de 1 681 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2020-011.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

**R. 2020-012 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE SUR SE@O POUR
L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal autorise Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à préparer un cahier des charges afin de lancer un appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse dans le but de remplacer la rétrocaveuse actuelle datant de 1998.

Adoptée

R. 2020-013 AUTORISATION ET MANDAT À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST POUR ALLER EN APPEL D’OFFRE SE@O POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DANS LE RANG 7 OUEST

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal autorise Monsieur Normand Desgagné, directeur général à aller en appel d’offres sur le SE@O pour les travaux devant être effectués dans le Rang 7 Ouest, soit :

- Pose d’un traitement de surface, longueur de trois (3) kilomètres.

Adoptée

R. 2020-014 OCTROI D’UN CONTRAT PORTES ND - INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE, CASERNE INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d’accorder à Portes ND le contrat de remplacement des portes de garage de la caserne incendie et des travaux publics pour la somme de 12 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l’offre de services du 10 janvier 2020.

Adoptée

R. 2020-015 OCTROI D’UN CONTRAT AUX ÉLECTRICIENS DU NORD – REMPLACEMENT DES TÊTES DE LAMPE DE RUE HPS PAR DES LAMPES AU LED

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn d’accorder aux Électriciens du Nord inc. le contrat de remplacement des lampes de rues au LED, le tout tel que décrit dans l’offre de services du 10 janvier 2020, soit :

- Lampes de rue MINIVIEW 210.00 \$ taxes non incluses
- Lampe de rue STREETVIEW 415.00 \$ taxes non incluses
- Photocell au LED 27.30 \$ taxes non incluses

Adoptée

AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

R. 2020-016 CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN EST, ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2020 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 un montant de 3 121 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2020.

2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 457 058 \$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2020.
3. De plus, Ville d'Alma. accepte, d'une part que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no: 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2020-016.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

R. 2020-017 OCTROI D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De verser la subvention à l'organisme suivant:

Mouvement des Femmes Chrétiennes	400 \$
Fleurons du Québec 2019-2020-2021 (1 170 \$ (448 \$/années))	448 \$
Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.	1630.47 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2020-017.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Michel Harvey ainsi que Madame Nathalie Larouche déclarent leurs intérêts dans la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S..

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

AFFAIRES NOUVELLES

R. 2020-018 11.1 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. SABIN LAROUCHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal présente une motion de sympathie en faveur de Monsieur Sabin Larouche et sa famille pour le décès de son père, Monsieur Maurice Larouche, le 5 janvier 2020.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2020-019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h40.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier